



**Etaient présents :** Philippe GLESER, Annie BAYART, Matthieu BACKES, Marie-Andrée BRULÉ, Xavier BRIER, Guy PECHEUR, Sandra GETTO (arrivée au point 3), Bertrand KENNEL, Eveline TENDANT, Sylvain DAUENDORFFER, Agathe MORRIS, Céline NICOLLE, Jean-Paul SCHMITT, Nadine VERDON,

**Absent(s) excusé(s) :** Brigitte BINDER, Marie-Paule PETITQUEUX, Sébastien BOESS, Alain MEYER

**Absent(s) :** Jennifer KONDRAT

**Procuration(s) :** Brigitte BINDER à Annie BAYART  
Marie-Paule PETITQUEUX à Nadine VERDON  
Sébastien BOESS à Marie-Andrée BRULÉ  
Alain MEYER à Jean-Paul SCHMITT  
Sandra GETTO à Xavier BRIER pour les points 1 et 2

**Présence :** 14/19

**Secrétaire de séance :** Mme Eveline TENDANT a été élue secrétaire de séance.

## 2. Amortissement de la compensation de l'Eurométropole de Metz (ACI 2023)

**Inventaire comptable – fixation de la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement de la voirie pour le budget principal et application du dispositif de neutralisation.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 portant loi de finances rectificatives en son article 81,

VU le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **COMPLETE** la nomenclature des biens amortissables à inscrire à l'inventaire pour le budget principal par la ligne ci-dessous; et de fixer de sa durée d'amortissement :

Catégorie		Article	Durée/an
Immobilisation incorporelle	Attributions de compensation d'investissement	2046	1

- **APPLIQUE** cette nouvelle ligne d'amortissement sur le Budget Principal à compter du 1er janvier 2024 ;

- **APPLIQUE** le dispositif de neutralisation sur ces amortissements.

